BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3657

72 – SARTHE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU MANS

Ventes et cessions

951 301 423 RCS Le Mans.
PBLM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 4-6, Rue des Noisetiers, Zac de La Pointe, 72190 Sargé-lès-le-Mans.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE PBLM Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros Siège social : 6 rue des Noisetiers, ZAC de la Pointe 72190 SARGE LES LE MANS 951 301 423 RCS LE MANS (la « Société Absorbante ») ET ETABLISSEMENTS G. MIQUELARD Société par actions simplifiée au capital de 535 000 euros Siège Social : Parc d'activités les Rives de l'Odon, 48 rue Verte, 14790 MOUEN, 653 820 449 RCS CAEN (la « Société Absorbée ») AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19/05/2026 : La société PBLM, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, ayant son siège social 6 rue des Noisetiers, ZAC de la Pointe, 72190 Sargé-lès-le-Mans, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 951 301 423 et la société ETABLISSEMENTS G. MIQUELARD, société par actions simplifiée au capital de 535 000 euros ayant son siège social Parc d'activités les Rives de l'Odon, 48 rue Verte, 14790 Mouen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 653 820 449, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ETABLISSEMENTS G. MIQUELARD par la société PBLM. La société ETABLISSEMENTS G. MIQUELARD ferait apport à la société PBLM de la totalité de son actif, soit 881 860 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 365 361 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 516 499 euros. La société PBLM détenant la totalité des 2 550 actions composant le capital social de la société ETABLISSEMENTS G. MIQUELARD, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la Société Absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société ETABLISSEMENTS G. MIQUELARD détenues par la société PBLM un boni de fusion de 186 499 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ETABLISSEMENTS G. MIQUELARD depuis le 01/01/2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PBLM. La fusion sera réalisée le 01/07/2026. La société ETABLISSEMENTS G. MIQUELARD sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du tribunal de commerce de Caen pour la société ETABLISSEMENTS G.

MIQUELARD en date du 21/05/2026, - au greffe du tribunal des activités économiques du Mans pour la société PBLM en date du 21/05/2026. Les créanciers de la Société Absorbante, ainsi que ceux de la Société Absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

